

ARRETE DU MAIRE

**ARRÊTÉ PROVISOIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR UNE MANIFESTATION**

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
Vu la demande, par laquelle l'association Club Autos la Presqu'île sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public en vue d'organiser une bourse d'échange et une exposition automobile le dimanche 17 mai 2026 au niveau de la partie sud du Parc sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île.

CONSIDERANT qu'en raison du bon déroulement d'une bourse d'échange et d'une exposition automobile de l'Association Club Autos de la Presqu'île sur une zone délimitée sur le Parc de la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île, il y a lieu d'y interdire la circulation et le stationnement le dimanche 17 mai 2026 de 04H00 à 21H00.

ARRÊTE :

Article 1 : Le dimanche 17 mai 2026 de 04H00 à 21H00, en raison du bon déroulement d'une bourse d'échange et d'une exposition automobile de l'Association Club Autos de la Presqu'île sur une zone délimitée sur le Parc de la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île, la circulation et le stationnement seront interdits.

Article 2 : La signalisation de restriction et de protection de la manifestation est à la charge de l'Association Club Autos de la Presqu'île et sous la responsabilité de Monsieur Patrick CIBARD, son Président.

La signalisation de déviation est à la charge de l'Association Club Autos de la Presqu'île et sous la responsabilité de Monsieur Patrick CIBARD, son Président.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île, le 16 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jean-François ETIENNE